

*Date de dépôt : 14 mars 2012*

**Réponse du Conseil d'Etat**

**à l'interpellation urgente écrite de M. Henry Rappaz : Qui d de l'engagement du Lt.-Col Bergonzoli au centre de formation de la police cantonale genevoise ? (question 4)**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 24 février 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*En complément à l'IUE 1348, je souhaite poser une quatrième question :*

**Ma question est la suivante :**

***Quels ont été les critères et conditions pour le choix de cette personne pour un mandat qui peut avoir des implications très importantes pour la police genevoise ?***

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat est déterminé à offrir à la police les conditions-cadre nécessaires pour accomplir sa mission. Cela implique en premier lieu une formation des futurs policiers qui permettent de répondre aux nouveaux défis du métier et à la nouvelle organisation de la police.

Afin de se donner toutes les chances de recruter un responsable du centre de formation de la police qui réponde à de hautes exigences et d'adapter ce centre aux décisions PHENIX liées à la formation, le Conseil d'Etat a décidé de confier la réalisation de ces missions au directeur de l'Académie de police du Chablais.

Le Conseil d'Etat est convaincu d'avoir trouvé en la personne d'Alain Bergonzoli un grand connaisseur du métier de policier et de la politique de formation spécifique à la police. La longue expérience d'Alain Bergonzoli au service de la sécurité publique et le développement continu de l'Académie de police sous sa direction en attestent. Le Conseil d'Etat rappelle qu'Alain Bergonzoli est détaché de manière partielle et temporaire.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
Pierre-François UNGER